



centre de ressources de la culture en lorraine

établissement public de coopération culturelle

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC ARTECA

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 235-2015 : Modification de la composition du conseil d'administration et élection du président de l'EPCC

DELIBERATION N° 236-2015 : Adoption du projet d'orientation 2015-2017 et renouvellement du mandat du directeur

Information : Rappel des délibérations de vote par correspondance du 17 décembre 2014 et du 09 janvier 2015

Information sur la situation comptable intermédiaire au 30 septembre 2014 de Spectacle Vivant en Lorraine

Point d'information sur les statuts de l'EPCC

Mardi 27 janvier 2015, 14h00

à Metz, conseil régional de Lorraine – en Chapelle



La Région
Lorraine

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le conseil régional de Lorraine : Monsieur Roger TIRLICIEN, Monsieur Jean-Pierre MOINAUX, Monsieur Bertrand MASSON, Madame Jacqueline FONTAINE, Madame Mireille GAZIN, Madame Catherine BOURSIER

Monsieur Olivier TRITZ conseiller régional, nommé par le monsieur le Président du conseil régional en qualité de membre du conseil d'administration de l'EPCC Arteca en remplacement de monsieur Roger TIRLICIEN

L'État : Monsieur Marc CECCALDI, Monsieur Pierre RIVASSOUX-LEGRAND représentant monsieur Nacer MEDDAH, Madame Muriel DUPORT représentant monsieur Pierre CHANDELIER

Suppléante au représentant du personnel : Aline AUBRY

EXCUSÉS :

Monsieur Nacer MEDDAH – préfecture de région, Monsieur Pierre CHANDELIER – SESGAR Lorraine, Monsieur Dominique GROS – ville de Metz, Madame Fabienne LORONG – personnalité qualifiée, Monsieur Julien PREAU – EPCC Arteca

LES POUVOIRS :

Monsieur Nacer MEDDAH a donné pouvoir à monsieur Pierre RIVASSOUX-LEGRAND

Monsieur Pierre CHANDELIER a donné pouvoir à madame Muriel DUPORT

Madame Fabienne LORONG a donné pouvoir à monsieur Marc CECCALDI

Monsieur Julien PREAU a donné pouvoir à madame Aline AUBRY

ABSENTS :

Madame Nathalie PIGEOT - conseil régional de Lorraine

Monsieur Christopher MILES – ministère de la Culture et de la Communication

AUTRES PARTICIPANTS :

Madame Valérie LAHOUEL, conseil régional de Lorraine

Madame Karine CATHELAIN, conseil régional de Lorraine

Madame Marie-Thérèse MOLLENTHIEL, Paerie Régionale de Lorraine

Monsieur Frédéric LAPIQUE, Directeur, EPCC Arteca

Madame Karine PIERSON, EPCC Arteca

Membres présents : 10

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votes : 11

Après la présentation de l'ordre du jour par monsieur Frédéric LAPIQUE, directeur de l'EPCC, monsieur Roger TIRLICIEN président de l'EPCC, a ouvert la séance du conseil d'administration.

NB : Les discussions à l'occasion de ce conseil d'administration apparaissent en italique dans le présent document.

DELIBERATION N°235-2015 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ELECTION DU PRESIDENT DE L'EPCC

- > Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle
- > Vu le décret N°2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales
- > Vu la loi N° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle
- > Vu l'arrêté préfectoral du 8 septembre 2003 relatif à la création de l'EPCC « Arteca – Centre de ressources de la culture en Lorraine »
- > Vu les statuts de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Arteca – Centre de ressources de la culture en Lorraine »

Exposé des motifs

Par courrier en date du 6 janvier 2015 le Président du Conseil régional de Lorraine, par l'intermédiaire de monsieur Noël JOUAVILLE, Directeur Général des Services, nous a informé de la désignation de monsieur Olivier TRITZ, conseiller régional représentant du conseil régional au conseil d'administration de l'EPCC Arteca, en remplacement de monsieur Roger TIRLICIEN, actuellement Président de l'EPCC Arteca.

La composition du nouveau conseil d'administration est la suivante :

Pour l'Etat

- Monsieur Nacer MEDDAH, Préfet de la région Lorraine
- Monsieur Christopher MILES, Secrétaire général, ministère de la Culture et de la Communication
- Monsieur Marc CECCALDI, Directeur Régional des Affaires Culturelles de Lorraine
- Monsieur Pierre CHANDELIER, Directeur SESGAR Lorraine

Pour le conseil régional de Lorraine

- Monsieur Jean-Pierre MOINAUX, Vice-Président en charge de la culture, représentant le Président du conseil régional
- Monsieur Olivier TRITZ, Conseiller régional
- Madame Jacqueline FONTAINE, Vice-Présidente déléguée aux Actions régionales relevant des Politiques de Citoyenneté, de Solidarité et de Santé
- Monsieur Bertrand MASSON, Conseiller régional délégué à la culture
- Madame Catherine BOURSIER, Conseillère régionale
- Madame Mireille GAZIN, Conseillère régionale
- Madame Nathalie PIGEOT, Conseillère régionale

Pour la ville de Metz

Monsieur Dominique GROS, Maire

En qualité de personnalité qualifiée :

Madame Fabienne LORONG, Directrice, Centre Culturel Pablo Picasso

Représentant du personnel de l'EPCC Arteca

Monsieur Julien PREAU, titulaire

Madame Aline AUBRY, suppléante

Le conseil d'administration prend acte de la désignation par le Président du Conseil régional de Lorraine de monsieur Olivier TRITZ, conseiller régional, en remplacement de monsieur Roger TIRLICIEN.

Le conseil d'administration décide de procéder à l'élection du président de l'EPCC.

Extrait des statuts : Article 4.2 : Présidence du Conseil d'administration

« Le président du conseil d'administration est élu par le conseil d'administration en son sein, à la majorité des deux tiers, pour une durée de trois ans renouvelable, qui ne peut excéder, le cas échéant, celle de son mandat électif. »

Seul monsieur Bertrand MASSON a fait acte de candidature à la présidence du conseil d'administration de l'EPCC.

Un vote à mains levées est organisé en séance : sur un total de 11 suffrages exprimés (10 présents + 4 pouvoirs) monsieur Bertrand MASSON est élu à l'unanimité Président de l'EPCC Arteca pour une durée de 3 ans, sans pouvoir excéder, le cas échéant, la durée de son mandat électif.

Le conseil d'administration décide à l'unanimité

- De valider l'élection de monsieur Bertrand MASSON en qualité de président de l'EPCC Arteca.

Fait à Metz, le 10 février 2015

Le Président
Bertrand MASSON



Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif

- 5 MARS 2015

DELIBERATION N°236-2015 : ADOPTION DU PROJET D'ORIENTATION 2015-2017 ET RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU DIRECTEUR

- > Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle
- > Vu le décret N°2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales
- > Vu la loi N° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle
- > Vu l'arrêté préfectoral du 8 septembre 2003 relatif à la création de l'EPCC « Arteca – Centre de ressources de la culture en Lorraine »
- > Vu les statuts de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Arteca – Centre de ressources de la culture en Lorraine »

Exposé des motifs

Lors du Conseil d'administration qui s'est tenu le 23 octobre 2014, le directeur, monsieur Frédéric LAPIQUE a présenté un nouveau projet d'orientation pour la période 2015-2017, construit dans le cadre d'une fusion entre l'EPCC Arteca et l'association régionale Spectacle Vivant en Lorraine.

A l'issue des débats qui se sont tenus, les membres du conseil d'administration ont signifié que le projet proposé répondait bien, dans ses grandes lignes à la « feuille de route » qui avait été fixée dans la (re)fondation de ce nouvel outil régional sur la base de deux organismes existants tout en veillant à la meilleure adéquation possible dans le maintien des compétences dans le futur projet.

Il convenait cependant de préciser certaines activités et missions par un travail complémentaire en lien avec les services du Conseil Régional de Lorraine et de la DRAC Lorraine.

A l'issue de ce conseil d'administration du 23 octobre 2014, a été adoptée la résolution suivante :

- « de voter le principe de confiance vis-à-vis du directeur en exercice et de ne pas ouvrir un Appel à candidature extérieure, considérant que le projet d'orientation proposé correspondait dans ses grandes lignes aux attentes exprimées du conseil d'administration ;
- qu'il convenait que le directeur retravaille avec les services du Conseil Régional de Lorraine et de la DRAC Lorraine les points qui ont été débattus, en particulier la mission SOLIMA et le la mission d'appui aux territoires en lien avec l'opérateur régional Scènes et Territoires en Lorraine ;
- une nouvelle version du projet d'orientation devra dès lors être présentée à l'occasion d'un prochain conseil d'administration courant décembre 2014 en vue de son adoption ; le renouvellement du mandat du directeur pour une durée de trois ans sera lié à l'adoption de cette nouvelle version amendée du projet d'orientation 2015-2017. »

Le projet d'orientation 2015-2017 a été retravaillé à la suite de ces réunions avec les services du Conseil Régional de Lorraine et de la DRAC Lorraine. Les documents joints à ce conseil d'administration sont :

- Le projet d'orientation 2015-2017
- L'organigramme et les profils de postes détaillés au 1^{er} janvier 2015
- Le programme prévisionnel d'activités 2015
- Le projet de budget prévisionnel 2015 (un prochain Conseil d'administration sera consacré au vote du Budget Primitif 2015)

A l'occasion de ce conseil d'administration, le directeur s'est attaché à souligner les points ayant été modifiés dans cette nouvelle version du projet d'orientation à la suite des réunions avec les services du Conseil Régional et de la DRAC.

Pôle Information, Ressources, Observation

- *Renforcement des travaux d'études ou de diagnostic à conduire sur les nouveaux enjeux de la réforme territoriale, en particulier dans le processus de regroupement des 3 régions Champagne-Ardenne, Lorraine, Alsace. Il s'agit aussi plus généralement d'un travail de veille et d'information en direction du secteur culturel. Monsieur Bertrand MASSON avait souligné dans son propos introductif, qu'avec les réformes en cours, les milieux culturels étaient interrogatifs et inquiets et en attente d'écoute de la part des élus des collectivités et de l'Etat. L'EPCC devrait ainsi pouvoir fournir un espace d'information, de connaissance et de dialogue autour de ces nouveaux enjeux et selon les problématiques propres à chaque filière.*
- *A été retirée du projet d'orientation la proposition d'un partenariat plus construit et plus formalisé entre Arteca et Scènes et Territoires sur l'accompagnement territorial de certaines collectivités, en particulier EPCI.*

Pôle accompagnement des professionnels et appui aux réseaux et opérations régionales

- *Le directeur rappelle qu'il s'agit avant tout de proposer des accompagnements de type collectif : appui à des réseaux existants ou en cours de structuration, journées thématiques et d'informations, ateliers métiers... Les actions mises en œuvre s'organiseront selon deux axes (complémentaires et très interdépendants selon les secteurs) selon que l'on vise en priorité le développement professionnel des personnes (les métiers, l'orientation et les parcours professionnels...) ou en priorité l'appui aux entreprises (au sens large). Il s'agit d'inscrire l'EPCC dans un réseau plus large de l'appui et de l'accompagnement au développement économique aux entreprises en se rapprochant d'autres organismes régionaux (CRCI, pôle économique de la Région, DIRECTE...). La mission sur l'ingénierie européenne qui est en train de se construire entre Arteca, PASTEL et le Relais Culture Europe s'inscrit dans cette dynamique d'appui à l'entrepreneuriat culturel en privilégiant la conduite d'expérimentations et de nouveaux modes de production, d'innovations qu'elles relèvent du domaine des « industries culturelles » ou des pratiques de l'économie sociale et solidaire.*
- *Sur les opérations régionales (Belle Saison en Lorraine et Exp.Edition#2) des chartes de coopération et des conventions cadre avec les partenaires précisant les missions prises en charge par l'EPCC sont en cours de rédaction.*
- *Enfin, il est rappelé que la mission spécifique au secteur musical, et en particulier l'animation régionale des SOLIMA a été réduite par rapport à la situation précédente au sein de l'association Spectacle Vivant en Lorraine, à la fois en raison de l'évolution de la structuration des acteurs mais aussi en raison du positionnement plus transversal de l'EPCC dans ces nouvelles missions d'information, de ressources et d'accompagnement des acteurs professionnels au-delà de leurs problématiques sectorielles, celles-ci devant avant tout être portées par les réseaux déjà existants.*
- *Le directeur présente l'organigramme de l'équipe au 1er janvier 2015, et la nouvelle définition des postes. Cela correspond à la précédente délibération du 17 décembre 2014. Il indique que dans cet organigramme, le poste de chargé de l'accompagnement aux entreprises et à l'ingénierie européenne n'apparaît pas et qu'il sera nécessaire de procéder à un recrutement spécifique, cette mission ne pouvant être assurée par les compétences actuellement présentes au sein de l'équipe. Ce poste pourrait être pourvu dans le cadre d'un CDD (12 ou 18 mois, et à partir de mi 2015) afin de se donner un temps « d'expérimentation » de cette nouvelle mission.*

Monsieur MASSON ouvre le débat avec le conseil d'administration en soulignant les évolutions dans le projet, telles que le souhaitaient la DRAC et la Région Lorraine qui s'étaient concertés à ce propos. Il ajoute qu'il s'agit d'un document portant sur un projet triennal, et que dans le contexte actuel, Arteca est un outil qui devra s'adapter aux évolutions qui vont se poser assez rapidement. Il est important que le conseil d'administration

puisse évaluer régulièrement les actions menées, de faire des points d'étape de ce projet afin de l'ajuster au mieux des attentes et des besoins identifiés avec les services de la Région et de l'Etat et en concertation avec les différents secteurs culturels en vue d'ajuster le programme d'activité de l'EPCC.

Madame FORIN indique que cette nouvelle version du projet d'orientation traduit bien ces nouvelles attentes, mais souhaite apporter une information importante au conseil d'administration.

Suite à une dernière réunion de travail entre les services de la DRAC et de la Région, et la question d'un repositionnement de la mission SOLIMA posée par le directeur dans son nouveau projet d'orientation de l'EPCC, la DRAC propose que l'ensemble de cette mission ne soit plus portée par Arteca. D'un côté, le paysage des acteurs des musiques actuelles a fortement évolué, il s'est structuré en réseau, alors que de l'autre côté, les nouvelles missions de l'EPCC relèvent d'actions beaucoup plus transversales et intersectorielles.

Monsieur MOINAUX confirme cette même position pour le Conseil Régional et indique qu'en accord avec la DRAC les nouvelles modalités d'animation et de coordination de ce secteur seront discutées avec ce réseau d'acteur et les autres collectivités impliquées dans ces politiques en faveur des musiques actuelles.

Monsieur CECCALDI souscrit aux différentes remarques. Il ajoute qu'il s'agit effectivement d'un projet dans une perspective à trois ans mais rappelle le souhait de la part de la DRAC que le programme annuel d'activité fasse l'objet d'un débat afin de valider les actions et les interventions de l'EPCC (en particulier les conventions de partenariat avec les différents réseaux ou partenaires publics). Enfin il demande que soit précisé dans le texte du projet d'orientation portant sur l'accompagnement des professionnels (cf page 5 du projet d'orientation) le fait que l'EPCC ne saurait intervenir financièrement dans une logique de subvention et d'aide au projet (production, diffusion, actions culturelles...) ce qui serait contraire aux missions définies dans les statuts de l'EPCC.

La DRAC souhaite que soit transmise la grille individuelle des salaires de l'équipe actuelle et les évolutions entre 2014 et 2015 avant de se prononcer sur la proposition de recrutement du poste de chargé de l'appui aux entreprises et à l'ingénierie européenne.

Le conseil d'administration décide à l'unanimité

- D'approuver le projet d'orientation 2015-2017 avec les amendements suivant :
 - Supprimer la mission sectorielle relative à la coordination par l'EPCC de la mission SOLIMA et plus généralement à la mission « Musiques ».
 - Préciser que l'EPCC n'intervient pas au moyen d'aides directes (subventions) aux opérateurs culturels et porteurs de projets pour la réalisation de leurs actions.
 - Suspendre en l'attente de prochaines discussions le recrutement du poste de chargé de l'appui aux entreprises et à l'ingénierie européenne.
- Sur la base de ce projet triennal amendé, d'approuver le renouvellement du contrat du directeur, monsieur Frédéric LAPIQUE, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2015.


Fait à Metz, le 10 février 2015



Le Président
Bertrand MASSON

Arteca
Centre de Ressources de la Culture en Lorraine
Etablissement Public de Coopération Culturelle
Transmis au Contrôle de légalité et affiché le :
- 5 MARS 2015

Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif

 - 5 MARS 2015

INFORMATION: RAPPEL DES DELIBERATIONS DE VOTE PAR CORRESPONDANCE DU 17/12/14 ET DU 09/01/15

En raison du report du conseil d'administration du 12 décembre 2014, deux délibérations avec une procédure de vote par correspondance ont dues être prises avant la tenue de ce conseil d'administration du 27 janvier 2015. La période de congés de Noel, de nouvel an et de charge de reprise de travail des différents membres du conseil d'administration n'ont pas permis à celui-ci de se tenir plus tôt.

La Délibération N° 233-2014 du 17 décembre 2014 portait sur :

- l'approbation de la création de deux nouveaux postes au sein de l'EPCC Arteca permettant d'accueillir l'ensemble des salariés de l'association SVL à compter du 1^{er} janvier 2015, soit un nombre total de douze postes au sein de l'EPCC ;
- l'approbation de la définition des nouveaux postes.

Le projet de résolution a été transmis aux administrateurs de l'EPPC le 17 décembre 2014 avec un formulaire de vote par correspondance.

Il a été approuvé suite au retour de 8 votes reçus « pour » sur un total de 15 administrateurs votants, le 22 décembre 2014.

La Délibération N° 234-2015 du 9 janvier 2015 portait sur :

- l'approbation de prolongation du contrat de travail de l'actuel directeur jusqu'au 28 février 2015 afin de lui permettre en tant qu'ordonnateur des dépenses de l'EPCC d'assurer le fonctionnement courant de l'EPCC dans l'attente du Conseil d'administration du 27 janvier 2015.

Le projet de résolution a été transmis aux administrateurs de l'EPPC le 12 janvier 2015 avec un formulaire de vote par correspondance.

Il a été approuvé suite au retour de 9 votes reçus « pour » sur un total de 15 administrateurs votants, le 15 décembre 2014.

Le conseil d'administration prend acte

- Du vote par correspondance de la délibération du 17 décembre 2014 portant sur l'ouverture des postes.
- Du vote par correspondance de la délibération du 9 janvier 2015 portant sur l'avenant au contrat du contrat de travail du directeur.

Fait à Metz, le 10 février 2015



Le Président
Bertrand MASSON



Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif

LE - 5 MARS 2015

INFORMATION SUR LA SITUATION COMPTABLE INTERMEDIAIRE AU 30 SEPTEMBRE 2014 DE SPECTACLE VIVANT EN LORRAINE

Pour information, selon le rapport d'examen limité des comptes effectué par M. Christian GULINO, Commissaire aux Comptes - société CG AUDIT – Metz, la situation comptable intermédiaire allant du 1er janvier 2014 au 30 septembre 2014 de l'association Spectacle Vivant en Lorraine est la suivante:

1. Eléments incorporels : 428,49 €
 2. Eléments corporels : 666.585,25 €
 - > Ensemble du mobilier et du matériel évalué : 15.040,67 €,
 - > Immobilisations financières : 45,25 €
 - > Créances : 2.533,30 €
 - > Valeurs mobilières de placement : 564.919,62 €
 - > Disponibilités : 84.046,41 €
- Total de l'actif apporté valorisé au 30 septembre 2014 : 667.013,74 €
3. Total du passif : 100.538,92 €
 - > Personnel : 14.315,44 €
 - > Fournisseurs : 18.240,65 €
 - > Dettes fiscales et sociales : 20.021,71 €
 - > Autres dettes : 12,12 €
 - > Provisions pour capital retraite : 47.949,00 €

Le rapport complet du Commissaire aux Comptes détaillé est à la disposition des membres du Conseil d'administration

Conformément à la délibération n°232-2014 (CA Arteca du 30 juin 2014), la situation patrimoniale de l'association Spectacle Vivant en Lorraine à la date du 31/12/2014, sera certifiée par son Commissaire aux Comptes (examen prévu en février 2015) et présentée lors du vote du Budget Primitif 2015 de l'EPCC Arteca.

Pour information, le transfert de la totalité du fonds de trésorerie a été effectué le 6 janvier 2015 sur le compte de l'EPCC du Trésor Public pour un montant de 535.946,56 €. Il appartient désormais à l'EPCC, depuis le 1^{er} janvier 2015, de solder toutes les charges de l'association Spectacle Vivant en Lorraine restant à payer au titre de l'exercice 2014.

Le conseil d'administration prend acte

- De la situation comptable intermédiaire AU 30 septembre 2014 de Spectacle Vivant en Lorraine

Fait à Metz, le 10 février 2015



Le Président,
Bertrand MASSON



Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif

le - 5 MARS 2015

POINT D'INFORMATION SUR LES STATUTS DE L'EPCC

Les services du Conseil régional de Lorraine et de la DRAC Lorraine travaillent actuellement en vue de proposer des modifications de ces statuts. Ceux-ci datent de 2003, et un certain nombre de visas et dispositions utiles au moment de sa création ne sont plus à jour.

L'adoption de nouveaux statuts pour l'EPCC se fera à l'occasion d'un prochain conseil d'administration.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le prochain conseil d'administration aura lieu le 17 mars 2015 et portera sur le vote du Budget primitif 2015 et la présentation du rapport définitif du Commissaire aux Comptes de l'association Spectacle Vivant en Lorraine.

epcc arteca

centre de ressources de la culture en lorraine

Bât. C - Domaine de Pixérécourt – 54220 Malzéville

tél 03 83 40 87 40 • fax 03 83 40 87 41

e-mail arteca@arteca.fr • site www.arteca.fr

code APE 9001Z • N° SIRET 285 701 637 00032

*Établissement public de coopération culturelle
créé par le conseil régional de Lorraine et
le ministère de la Culture et de la Communication*

Projet de résolutions du conseil d'administration Arteca

© epcc arteca _ janvier 2015

ARTECA

centre de ressources de la culture en lorraine

Établissement public de coopération culturelle



Culture
Communication



La Région
Lorraine